

DONNEZ DU SENS A VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Grâce à vous, nous améliorons l'accès à
la formation et à l'emploi
des personnes en situation de handicap.

2023

**CHOISISSEZ
NOUS !**

POURQUOI NOUS ?



UNE ASSOCIATION PARENTALE !

« Les Papillons Blancs de Dunkerque » est une association parentale qui accompagne plus de 1400 personnes en situation de handicap.

Créée en 1961, nous représentons et nous défendons les intérêts des personnes ayant des troubles du développement intellectuel, nous apportons également aide et soutien aux familles et aux proches aidants. Nous avons pour mission d'améliorer l'insertion et la qualité de vie des personnes que nous accompagnons.

Nous intervenons sur le territoire de Dunkerque et sa région (du Littoral à la Flandre intérieure).

En versant votre taxe d'apprentissage, vous investissez dans :

Des
formations
adaptées

Des
équipements
performants

De
l'inclusion
professionnelle



POUR QUOI FAIRE ?

GRACE A VOTRE SOUTIEN :

Mobilité des personnes accompagnées en ESAT

« Nous avons acheté un grand écran tactile qui sert aux formations des personnes, notamment pour la formation code de la route. La mobilité des personnes est un facteur important de leur inclusion dans le monde du travail. Pour les personnes qui souhaitent passer le permis de conduire, nous avons établi un partenariat avec l'APAHM (Aide aux Personnes Agées ou à Handicap Moteur). L'APAHM gère la partie conduite et nous renforçons la formation le soutien au code de la route ». *F. Adorni, Directeur de l'ESAT de Grande-Synthe.*



« Nous avons financé en partie l'achat d'une voiturette pour permettre de travailler la mobilité des travailleurs qui ne peuvent passer le permis B. Cette voiturette leur permettra de se présenter à une PMSMP (Périodes de mise en situation en milieu professionnel), un entretien d'embauche, un rendez-vous à pôle emploi ou au SISEP (le service d'insertion sociale et professionnelle), ou pour participer à une action de soutien avec un partenaire extérieur. Grâce à elle, les personnes accompagnées réaliseront de petites livraisons dans le cadre de leur travail à l'ESAT. La voiturette arrive en avril 2023 et la formation à sa conduite sera proposée à 10 personnes cette année. » *M. Jacob, Directeur de l'ESAT de Tétèghem.*



Expérience professionnelle pour les jeunes de l'IME de Coppenaxfort

« Nous avons répondu à une demande de la mairie de Craywick pour la conception et la construction de deux boîtes à livres participatives. Elles ont toutes les deux été placées sur la commune. Cette construction a mobilisé la quasi-totalité des jeunes accompagnés et leur a permis d'acquérir une expérience professionnelle. Le matériel utilisé a pu être acheté grâce aux subventions perçues ». *F. Dron, Directrice de L'IME de Coppenaxfort.*



Nouveaux équipements pour les jeunes de l'IMED

« Nous avons pu acheter du matériel pour les ateliers travaux paysagers et peinture qui permettent des mises en situation d'apprentissage. Concernant l'atelier Maintenance et Hygiène des Locaux, nous avons remis en état la repasseuse afin d'assurer le bon fonctionnement de l'outil. Nous avons acheté les matières premières pour faire vivre l'activité de la floriculture et horticulture. Enfin, pour l'activité équine, nous avons pu financer les soins apportés aux animaux pour leur assurer une bonne santé et réunir les conditions d'accompagnement de qualité ». *C. Mahoukou, Directrice de l'IMED.*



PARMI CEUX QUI NOUS ONT FAIT CONFIANCE :



COMMENT FAIRE ?

À partir de 2023, le mode de collecte et d'attribution du solde de la Taxe d'Apprentissage change !

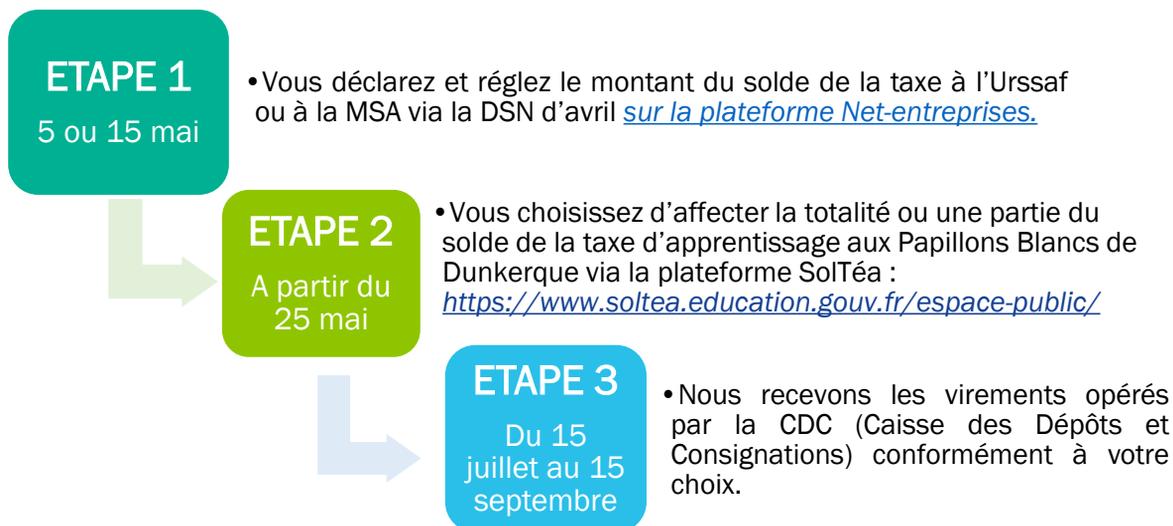
Le solde de la taxe d'apprentissage 2023 reste fixé à **0.09% de votre masse salariale brute 2022** mais sera désormais recouvré annuellement par l'URSSAF via la DSN (Déclaration Sociale Nominative) du mois d'avril 2023 exigible le 5 ou le 15 mai 2023. Les montants collectés sont ensuite reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la gestion.

C'est via la plateforme **SOLTÉA**, accessible aux entreprises à partir du 25 mai 2023, que vous pourrez en **quelques clics** rechercher et identifier le ou les établissements que vous souhaitez soutenir, et **répartir votre solde de taxe d'apprentissage**.

Pour y accéder, il est nécessaire de demander une habilitation [sur la plateforme Net-entreprises](#).
Pour visionner la vidéo explicative : https://youtu.be/n8g2RKTn5_Y

Un moteur de recherche vous permettra de retrouver facilement nos établissements en sélectionnant soit leur **dénomination**, soit leur **Siret**, soit leur **numéro d'identification UAI** :

- **IMED** - N° UAI 0594741H / Siret 775 622 285 00028
- **IME de Copenaxfort** - N° UAI 0594735B / Siret 775 622 285 00069
- **ESAT de Grande-Synthe** - Siret : 775 622 285 00093
- **ESAT de Tétéghem** - Siret : 775 622 285 00267



Le solde de la taxe d'apprentissage n'ayant pas été fléché par les entreprises sera réparti selon des critères définis juridiquement, et non nominatif.



Pour toute question ou demande d'accompagnement, contactez Sophie Pépin qui sera ravie de vous aider dans vos démarches :

Taxe.apprentissage@papillonsblancs-dunkerque.fr / 03 28 61 78 83

GUIDE DES ETABLISSEMENTS

Les établissements des Papillons Blancs de Dunkerque habilités à recevoir la taxe d'apprentissage :

**IME *de
Coppenaxfort**

ESAT de
Grande-Synthe**

**IME de
Dunkerque (IMED)**

ESAT de
Téteghem**



IME de Coppenaxfort
2329 route de Coppenaxfort
59279 CRAYWICK



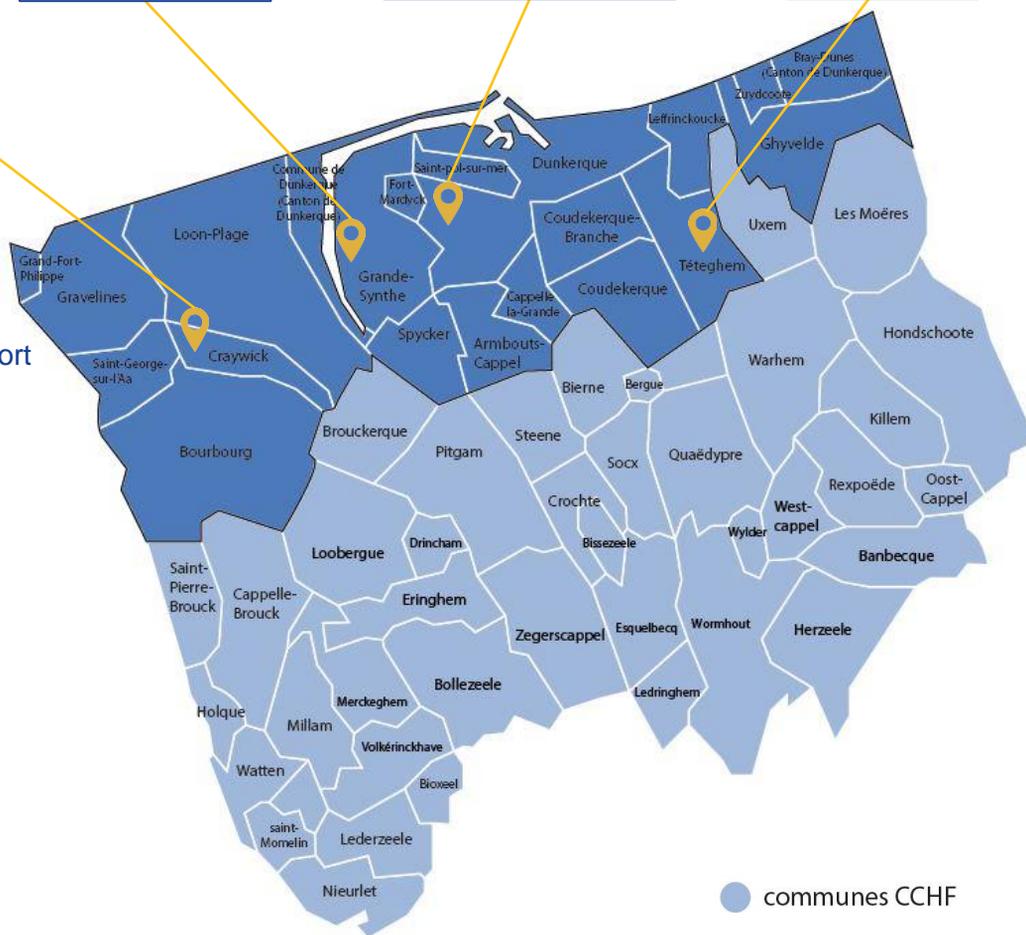
IMED
1149 rue Achille Pérès
59640 DUNKERQUE



ESAT de Grande-Synthe
Rue Gaerner Straete
59760 GRANDE SYNTHE



ESAT de Téteghem
Rue Paul Claudel
59229 TETEGHEM



*IME : Instituts Médico Educatifs

**ESAT : Établissements et Services d'Aide par Le Travail



Les Papillons Blancs de Dunkerque

Rue Galilée - Parc d'Activités de l'Etoile
59760 GRANDE SYNTHE
Mail : taxe.apprentissage@papillonsblancs-dunkerque.fr
Tél. : 03 28 61 78 83 | www.papillonsblancs-dunkerque.fr

Crédits photos : Papillons Blancs de Dunkerque - Samuel Dhote

 **Unapei**

Affiliée à l'Unapei,
reconnue d'utilité publique >